



Collège Jean XXIII asbl
Section Secondaire
Blvd de la Woluwe 22
1150 Bruxelles
Tél. 02.771.01.78

.....

Acquisition d'un équipement numérique

Année Scolaire 2023-2024

Formulaire

Je, soussigné,

parents de

précise, par le présent formulaire, sa position par rapport au projet d'équipement numérique (1) dont les spécifications techniques, l'utilisation et la mise à disposition sont présentées dans la brochure "Collège Jean XXIII – Projet d'accompagnement au numérique" (cf. courrier de la Direction).

Selon les modalités reprises au verso,

- Je souhaite acquérir un Chromebook en ACHAT IMMÉDIAT.
- Je souhaite acquérir un Chromebook en ACHAT ÉTALÉ.
- Je souhaite disposer d'un Chromebook en PRÊT.
- Je ne souhaite pas acquérir d'équipement numérique car je souhaite utiliser mon propre matériel.

Date :

Signature du responsable légal :

Email du responsable (2) :

.....

(1) Sous réserve que l'élève soit inscrit au Collège Jean XXIII dans le deuxième degré au 28 août 2023.

(2) Merci de compléter l'adresse électronique.

L'ACHAT IMMÉDIAT se fait via la remise de ce formulaire dans le délai précité et contre paiement de 156 € pour le vendredi 7 juillet 2023 au plus tard. L'élève et sa famille sont définitivement propriétaires du Chromebook dès sa mise à disposition.

L'ACHAT ÉTALÉ se fait via la remise de ce formulaire dans le délai précité et la réalisation de 3 paiements de 52 € aux dates suivantes : le vendredi 7 juillet 2023 au plus tard, le vendredi 8 septembre 2023 au plus tard et le vendredi 3 novembre 2023 au plus tard. L'élève et sa famille sont définitivement propriétaire du Chromebook après le 3ème paiement.

LE PRÊT se fait via la remise de ce formulaire dans le délai précité et le paiement d'une caution de 50 € pour le mardi 7 juillet 2023 au plus tard. L'élève et sa famille ne sont pas propriétaires du Chromebook, qui devra être rendu avec son alimentation et sa housse le jour de la remise des bulletins de juin ou lors du départ anticipé de l'élève du Collège.

Si l'élève fait le choix d'utiliser son propre matériel, il devra signer un engagement à ne pas utiliser son ordinateur à d'autres fins que celles demandées par le professeur et de ne l'utiliser qu'à l'invitation de l'un de ceux-ci. Les parents devront contresigner l'engagement de leur enfant. Il sera de la responsabilité de la famille d'assurer éventuellement cet appareil pour ce que ne couvre pas l'école. Seule la responsabilité civile d'autres élèves ou d'un membre du personnel est couverte en cas de dommages matériels. Le professeur n'est pas tenu d'aider l'élève qui rencontre des difficultés avec son propre matériel tant sur le plan technique que logiciel.

Le ou les paiements sont à exécuter sur le compte BE20 7320 0621 8256 du Collège Jean XXIII avec la communication : Chromebook – NOM, prénom et classe de l'élève.

Tout défaut de paiement ou de non-retour du matériel se traduira par un blocage du Chromebook qui sera dès lors inutilisable. Le Collège se réserve le droit de récupérer les montants dus par toutes voies judiciaires qu'il jugerait utile d'activer.